



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**72<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 15 décembre 2014, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. . . . . (Ouganda)

*M. Mendonça e Moura (Portugal), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

### Point 3 de l'ordre du jour (suite)

#### Pouvoirs des représentants à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

##### b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/69/617)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 11 de son rapport. Le projet de résolution se lit comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

*Ayant pris connaissance* du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et de la recommandation qui y figure

*Approuve* le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »

Je donne maintenant la parole au Président de la Commission de vérification des pouvoirs, qui va

présenter le rapport de la Commission et le projet de résolution qui y figure.

**M. Momen** (Bangladesh), Président de la Commission de vérification des pouvoirs (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs concernant les pouvoirs des représentants des États Membres à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, publié sous la cote A/69/617.

Ayant pris connaissance des pouvoirs des représentants lors de sa réunion du 25 novembre 2014, la Commission a été heureuse d'adopter sans le mettre aux voix un projet de résolution acceptant leurs pouvoirs. Je tiens à souligner que depuis la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, les États Membres ci-après ont communiqué en bonne et due forme les pouvoirs de leurs représentants, conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : Algérie, Inde, Nigéria, Tunisie et Turquie.

J'ai maintenant le plaisir de proposer à l'examen de l'Assemblée la recommandation de la Commission, figurant au paragraphe 11 de son rapport, tendant à ce que l'Assemblée adopte le projet de résolution approuvant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-69516(F)



Document adapté

Merci de recycler



reconnaissance aux membres de la Commission et au Secrétariat qui ont grandement facilité notre travail.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Pouvoirs des représentants à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale », recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 11 de son rapport. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 69/138).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Dibaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est jointe au consensus pour l'adoption de la résolution 69/138. Néanmoins, j'aimerais exprimer les réserves de ma délégation concernant les parties du rapport publié sous la cote A/69/617, qui pourraient être interprétées comme une reconnaissance du régime israélien.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 3 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 14 de l'ordre du jour

### Culture de paix

#### a) Rapport du Secrétaire général (A/69/413)

#### b) Projets de résolution (A/69/L.34 et A/69/L.41)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des membres sur une lettre datée du 12 septembre 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, transmettant le septième rapport annuel du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations, publié sous la cote A/69/382.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.34.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de ses auteurs, le projet de résolution intitulé « Suite donnée à la Déclaration

et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » (A/69/L.34). Le Bangladesh s'enorgueillit de présenter depuis 2001 un projet de résolution sur cette question. Nous nous félicitons que son libellé recueille le soutien quasi unanime des États Membres et qu'il soit adopté chaque année par consensus.

La culture de la paix est très présente dans nos cœurs. La culture de la paix est une aspiration de l'humanité tout entière, elle est aussi l'essence de la Charte des Nations Unies. La promotion et l'enseignement de la culture de paix sont au cœur de la gestion créative des divergences et des divisions. Le monde est aujourd'hui confronté à trop de problèmes de division et d'étroitesse d'esprit qui perturbent et font échouer notre objectif commun d'une paix, d'une stabilité et d'un progrès durables. Les inégalités, les discriminations, la mésestime, l'intolérance et la haine partout dans le monde ont engendré de nouvelles formes de conflit. De toute évidence, il est urgent de construire et de promouvoir une culture de la paix à travers le monde, de susciter un esprit de tolérance, de respect et d'amour d'autrui, de respect de la diversité, indépendamment de la caste, de la croyance, de la couleur, de la race, de l'appartenance ethnique et de la religion.

Pour que l'ordre mondial en finisse avec les zones de chaos, d'incertitude et de violence qui existent actuellement, la construction d'une culture de paix est la réponse. Bien que nous ayons assisté à la réalisation de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, nous devons nous montrer plus déterminés que jamais. Nous disposons de plans impressionnants sur le papier, mais leur concrétisation demeure une tâche compliquée. C'est pourquoi nous comptons toujours sur le soutien et l'engagement résolu de chacun.

Dans ce contexte, ma délégation a présenté ce projet de résolution annuel. Nous remercions les États Membres et leurs délégations pour leur participation active au processus de négociation. Nous les remercions pour leur précieuse contribution et leur coopération, qui ont enrichi le projet de résolution. Cette année, le projet de résolution a été renforcé par l'ajout de références et d'éléments importants pour la promotion d'une culture de paix.

Premièrement, dans ce projet de résolution, l'Assemblée se félicite du succès du Forum de haut niveau sur la culture de la paix qu'elle a tenu le 9 septembre 2014 à l'initiative de son président à sa soixante-huitième session, comme le prévoyait

la résolution 68/125. Elle fait notamment référence à la participation de haut niveau qu'elle a suscitée, ainsi qu'au vaste partenariat et à la collaboration sans exclusive entre les États Membres, les organisations internationales et la société civile. Elle se félicite également de la célébration du quinzième anniversaire de l'adoption, par le Forum, de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Deuxièmement, l'Assemblée est consciente du rôle joué par les femmes et les jeunes dans la promotion d'une culture de paix et, en particulier, de l'importance d'une plus grande participation des femmes à la prévention et la résolution des conflits ainsi qu'aux activités de promotion d'une culture de paix, notamment dans les situations d'après conflit.

Troisièmement, l'Assemblée prend note des initiatives lancées par la société civile, en collaboration avec les gouvernements, afin de renforcer les moyens dont elle dispose pour améliorer la sécurité physique des populations vulnérables menacées de violences et promouvoir le règlement pacifique des différends.

Quatrièmement, l'Assemblée note qu'il importe que la culture de la paix soit dûment prise en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

Cinquièmement, l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dixième session un rapport établi dans la limite des ressources disponibles sur les mesures prises par les États Membres et toutes les entités concernées des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix.

Le Forum de haut niveau sur une culture de la paix, tenu le 9 septembre à l'initiative du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, nous a offert une occasion exceptionnelle de rassembler les États Membres et les parties prenantes, et de donner une impulsion nouvelle à notre tâche commune : promouvoir une culture de la paix. Le Forum était important, car il a célébré le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, et s'est notamment concentré sur le rôle joué par les femmes et les jeunes, ainsi que sur l'importance de la citoyenneté mondiale dans la promotion de la culture de la paix.

L'enthousiasme suscité par cette manifestation de haut niveau a incité les États Membres à continuer d'organiser ce forum. La tenue annuelle d'un tel événement n'entraînera pas nécessairement des coûts

supplémentaires pour le budget de l'ONU, et sera l'occasion d'envoyer un message fort au monde, en particulier aux jeunes, pour leur signifier que l'ONU est véritablement déterminée à développer une culture de paix, à susciter parmi nos semblables un esprit de respect et d'amour, loin de l'esprit de haine, d'intolérance, d'incompréhension, de guerre et de violence. Nous attendons avec impatience la tenue du Forum de haut niveau sur la culture de paix à l'initiative du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, et espérons qu'elle contribuera sensiblement à la promotion d'une culture de paix pour un monde favorable à l'individu, favorable à la planète, non exclusif, pacifique et durable pour tous.

Le projet de résolution reçoit chaque année le soutien d'un grand nombre d'États Membres. Il m'est agréable de signaler que cette année, près de 100 pays ont parrainé cet important projet de résolution. Le projet a bénéficié cette année – et c'est un fait nouveau – d'un parrainage très large et interrégional. Nous adressons nos sincères remerciements et exprimons notre gratitude à tous les auteurs pour leur soutien et leur engagement, en particulier aux pays qui, pour la première fois, se sont portés coauteurs du projet de texte.

J'ai l'espoir et la conviction qu'un jour, non seulement toutes les délégations se porteront coauteurs de ce projet de résolution mais que, plus important encore, chaque nation, chaque société, chaque famille et chaque foyer mettra en pratique cette culture de la paix, pour que se réalise notre objectif le plus cher : l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables entre les nations. Fort de cette aspiration, je forme le vœu qu'à l'instar des années précédentes, nous soyons en mesure d'adopter ce projet de résolution par consensus.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.41.

**M. Masood Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de m'associer au Représentant permanent des Philippines, M. Libran Cabactulan, pour présenter le projet de résolution A/69/L.41, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Suite à des consultations de dernière minute avec les États Membres participant à la négociation, les facilitateurs sont convenus d'apporter les modifications suivantes au libellé du projet de résolution.

Un nouvel alinéa sera inséré après le cinquième alinéa du préambule, qui se lira comme suit « Rappelant également sa résolution 68/127 du 18 décembre 2013 sur un monde contre la violence et l'extrémisme violent.

À la première ligne du seizième alinéa actuel du préambule, le mot « Appréciant » est remplacé par les mots « Prenant note ».

À la dernière ligne du paragraphe 11 du dispositif, le bout de phrase « invite les États Membres à créer des conditions permettant aux voix de la modération de se faire entendre » a été remplacé par « encourage les efforts, le cas échéant, destinés à permettre aux voix de la modération de se faire entendre ».

Je remercie tous les États Membres qui ont participé activement aux négociations sur le projet de résolution de cette année et qui l'ont enrichi par leurs propositions constructives. Je remercie également le Secrétaire général pour avoir présenté un rapport détaillé sur la question inscrite à l'ordre du jour (A/69/413), qui souligne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 68/126, adoptée par consensus l'année dernière.

Nous saluons le rôle de chef de file joué par l'UNESCO et la précieuse contribution apportée par l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du dialogue aux niveaux national, régional et international entre les religions et les cultures. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption par le Conseil exécutif de l'UNESCO du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures. Ce plan fournit une occasion unique de prendre des mesures concrètes afin de contribuer au dialogue entre les religions et les cultures à travers l'éducation, la culture et les médias, en mettant l'accent sur la participation des jeunes des deux sexes au processus de dialogue. Nous espérons que les États Membres et les organismes pertinents des Nations Unies élaboreront des programmes et mèneront des activités à l'appui du Plan d'action.

Le monde est aujourd'hui le théâtre de conflits destructeurs, anciens comme nouveaux, qui sont attisés par le soupçon et de la méfiance résultant des clivages entre les religions et les civilisations. Ces conflits ne causent pas seulement d'immenses souffrances et des pertes économiques, ils sont aussi un frein pour les échanges amicaux et la coopération socioéconomique entre les diverses régions et nations du monde. Nous observons également une tendance croissante à la

xénophobie et à l'intolérance religieuse, ainsi que l'émergence de nouvelles idéologies extrémistes dans différentes parties du monde.

Le choc imminent des civilisations à l'heure de la mondialisation est tout aussi évitable que réversible. Il s'explique pour l'essentiel par le fossé grandissant entre les différentes religions et civilisations du monde pour ce qui est de la compréhension, de la confiance et de la tolérance. Des groupes extrémistes et terroristes exploitent cette faille pour propager leur dessein nocif. Il est donc impérieux que nous renforçons les mécanismes et les initiatives destinés à promouvoir le dialogue et la compréhension entre toutes les religions et civilisations en vue de restaurer l'harmonie et de renforcer la coopération au service de la paix et du développement.

Malgré leurs différences, les religions et les cultures ont de nombreux points communs qui peuvent nous unir. Nous devons mettre à profit ces valeurs partagées. La diversité culturelle peut être transformée en une force positive au service de la promotion de la coopération, du développement socioéconomique et de l'harmonie au niveau international. Pour ce faire, nous devons joindre nos efforts afin de vaincre les préjugés, les partis pris et les stéréotypes et nous engager dans un dialogue véritable et constructif à tous les niveaux au-delà des divisions culturelles et religieuses. Ce dialogue devrait avoir lieu de façon structurée, multidimensionnelle et inclusive. Il devrait réunir les dirigeants religieux et communautaires, la société civile et le monde universitaire.

Le dialogue devrait avoir pour objectif ultime la prévention des conflits et la promotion de la paix et de l'harmonie par une meilleure compréhension, la modération et une culture mondiale de paix. Nous sommes convaincus que, grâce à un dialogue élargi et une meilleure compréhension, il est possible d'atteindre l'objectif d'un monde divers tout en étant harmonieux et pacifique, reposant solidement sur les piliers de la coexistence pacifique et de l'unité dans la diversité. Nous espérons que l'Assemblée apportera, une fois encore, son appui unanime à ce projet de résolution.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à notre cofacilitateur, le Pakistan, pour présenter le projet de résolution sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, figurant dans le document A/69/L.41, au titre du point 14 de l'ordre du jour, « Culture de paix », avec

des amendements, notamment l'ajout d'un cinquième alinéa au préambule et quelques changements au paragraphe 11, tels que présentés oralement par l'Ambassadeur du Pakistan, après des consultations de dernière minute avec les États Membres participant à la négociation.

Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de la résolution. Il est heureux que cela coïncide avec l'adoption par l'UNESCO, en mars dernier, du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures. En conséquence, le projet de résolution encourage les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes à mener des activités à l'appui du Plan d'action.

Tout en appréciant de nouveau le rôle important de coordonnateur que le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de coordination du Département des affaires économiques et sociales joue en la matière au niveau du Secrétariat, le projet de résolution renforce son appui aux travaux et activités de l'UNESCO, principal organisme pour la mise en œuvre du projet de résolution et du Plan d'action. L'Assemblée se félicite en particulier du portail électronique pour la paix et le dialogue de l'UNESCO, qui permet de promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures, grâce aux technologies de l'information et des communications, ce qui en fait un instrument particulièrement utile pour établir un lien avec la jeunesse.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée se félicite à nouveau du profond engagement de l'Alliance des civilisations ainsi que de la Déclaration de Bali, adoptée au sixième Forum de l'Alliance des civilisations, qui s'est réuni à Bali, en Indonésie, du 28 au 30 août 2014, sur le thème « L'unité dans la diversité : célébrer la diversité pour des valeurs communes et partagées ».

Je ne saurais trop souligner le bien fondé des efforts en cours visant à promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures et d'un tel dialogue en tant que socle pour une paix juste et durable. Alors que nous approchons de 2015, année phare, le projet de résolution reconnaît qu'il importe d'accorder l'attention voulue à la culture dans les discussions en cours portant sur le programme de développement pour l'après-2015. En l'absence de paix, il ne saurait y avoir de développement durable.

Nous l'avons constaté aux Philippines, sur l'île de Mindanao, où les négociations de paix destinées à régler

des années de conflit n'ont abouti que lorsque toutes les parties prenantes ont admis que la paix doit aller de pair avec le développement et que cette paix ne peut advenir sans un dialogue entre les religions et les cultures. Cette démarche est à l'origine de l'issue positive de l'Accord global sur le Bangsamoro, signé en mars dernier, entre le Gouvernement et le Front de libération islamique Moro. Nous le devons notamment aux conférences des évêques d'Ulama, dont certaines ont eu lieu au Pakistan et qui pourraient servir, nous l'espérons, de modèle de dialogue interconfessionnel pour d'autres États.

Étant donné les défis et les complexités du monde moderne, en particulier ces derniers temps, la recherche de la paix universelle n'est pas une tâche aisée. Ce n'est pas non plus une question ou un objectif à court terme. Aussi, l'affirmation de la nécessité d'une compréhension mutuelle de notre diversité religieuse et culturelle, ainsi que d'un dialogue des civilisations sur une base annuelle nous paraît être indispensable à une culture de paix.

Le dialogue entre les religions et les cultures n'est pas une question que l'on peut traiter isolément ou qui se suffit à elle-même. Les initiatives ainsi que les autres résolutions abordées au titre de ce point de l'ordre du jour – y compris le projet de résolution sur la culture de paix – se complètent et se renforcent mutuellement, car elles traitent des différents aspects de la question. Nous aimerions à ce stade remercier les États Membres qui, comme à l'accoutumée, se sont portés coauteurs du projet de résolution, ainsi que les États Membres qui s'en sont portés coauteurs pour la première fois.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les délégations qui ont participé activement aux débats pour l'honnêteté, la souplesse, l'esprit constructif et coopératif dont elles ont fait preuve. Avec le Pakistan, la délégation philippine et les autres auteurs espèrent que l'Assemblée adoptera ce projet de résolution par consensus.

**M<sup>me</sup> King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Au nom des 14 États Membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai l'honneur de m'exprimer devant l'Assemblée générale au titre du point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix ». La CARICOM saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général du rapport (A/69/413) élaboré et présenté afin d'orienter notre examen de ce point de l'ordre du jour. La CARICOM tient également à remercier l'UNESCO et les différentes entités des Nations Unies qui se sont engagées à défendre les valeurs de la culture de paix.

Nous vivons à une époque marquée par une mondialisation croissante et une profonde interdépendance. La CARICOM étant elle-même l'essence de la diversité culturelle, elle est consciente de l'importance de la promotion du dialogue entre les religions et les cultures. Pour la CARICOM, le règlement pacifique des et des différends constitue un facteur essentiel du développement socioéconomique.

Les disparités, tant au sein des pays qu'entre eux, demeurent un problème mondial. La pauvreté et les inégalités sociales et de revenu ont persisté, causant un ressentiment et une intolérance croissants. De l'avis de la CARICOM, le programme de développement pour l'après-2015 devra remédier aux inégalités croissantes entre les pays et faire en sorte que la mondialisation profite à tous les pays et pas seulement à quelques-uns. Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, l'ONU doit être un facteur d'égalité et d'équité dans le contexte d'un système de mondialisation inéquitable. L'ONU doit veiller à ce que les règles s'appliquent de façon uniforme, efficace et cohérente entre tous les acteurs de notre famille mondiale.

Le Secrétaire général note dans son rapport que, dans des sociétés de plus en plus diverses et interconnectées, les différences culturelles et religieuses occupent le devant de la scène. Les gens doivent disposer des capacités nécessaires pour empêcher les discours haineux, combattre les stéréotypes et promouvoir la coexistence pacifique dans la diversité et le respect des droits de l'homme. Les gens ont besoin de recevoir une éducation fondée sur les principes fondamentaux de paix, de tolérance, de coopération, de dialogue pacifique et de respect mutuel pour tous. Pour la CARICOM, c'est surtout parmi les jeunes qu'il importe de promouvoir ces valeurs. Le Secrétaire général Ban Ki-moon a déclaré que, par le biais de l'éducation, nous apprenons à nos enfants à ne pas haïr. Par le biais de l'éducation, nous façonnons des dirigeants qui agissent avec sagesse et compassion. Par le biais de l'éducation, nous instaurons une culture de la paix, véritable et durable.

La CARICOM est fermement convaincue que l'éducation, qui modifie fondamentalement notre perception de la réalité, est une arme puissante contre l'oppression. L'éducation donne du pouvoir. Malala Yousafzai, militante pour l'éducation au Pakistan, âgée de 17 ans, à laquelle a été décerné le prix Nobel de la paix, en est l'illustration parfaite. Dans son discours lors de la remise du prix Nobel de la paix, Malala a déclaré :

« Pourquoi les pays que l'on dit forts sont-ils si puissants lorsqu'il s'agit de mener des guerres mais si faibles lorsqu'il s'agit d'apporter la paix? Comment se fait-il qu'il soit si facile de distribuer des armes mais si difficile de donner des livres? Comment se fait-il qu'il soit si facile de construire des chars mais si difficile de bâtir des écoles?

Nous vivons dans une époque moderne et croyons que rien n'est impossible. Nous avons atteint la Lune il y a 45 ans et peut-être nous poserons-nous bientôt sur Mars. Alors, en ce XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons être en mesure d'offrir à chaque enfant une éducation de qualité.

Nous devons agir, pas attendre. Nous devons tous apporter notre contribution, pas seulement les hommes politiques et les dirigeants du monde. Moi. Vous. Nous. Tel est notre devoir. »

La CARICOM forme le vœu que, par l'éducation au service de la paix, nous puissions susciter un esprit de tolérance et de coopération et créer une culture de paix durable.

**M. Ismail** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 10 États membres suivants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaise, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet et à saluer les efforts faits par les Philippines, le Pakistan et le Bangladesh pour mettre au point le projet de résolution A/69/L.41, sur le dialogue entre les religions et les cultures, et le projet de résolution A/69/L.34, sur une culture de paix.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre soutien au Gouvernement et au peuple australiens à la suite de la prise d'otages qui s'est déroulée hier à Sydney. Nous rejetons l'extrémisme et le radicalisme et sommes au côté de la communauté internationale pour condamner fermement les actes terroristes violents. Par ailleurs, nous adressons nos condoléances les plus sincères à notre collègue de l'ASEAN, l'Indonésie, qui été victime, le vendredi 12 décembre, d'un glissement de terrain dans le centre de Java, qui a causé de nombreuses pertes de vies humaines.

L'ASEAN est un ardent défenseur de la culture de paix qui a été instillée au sein de ses États membres depuis la création de notre Association. Comme il est stipulé au paragraphe 2 de la Déclaration de Bangkok de 1967, parmi les buts et objectifs qui ont présidé à la création de l'ASEAN figure

« la promotion de la paix et de la stabilité au niveau régional par le strict respect de la justice et de la primauté du droit dans les relations entre pays de la région et l'adhésion aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ».

L'ASEAN estime que la culture de la paix doit être enseignée dès le plus jeune âge. À cette fin, nous avons mis en place un programme régional, intitulé « Corps des jeunes professionnels volontaires de l'ASEAN », qui apporte son concours à des projets qui vont du développement rural à l'élimination de la pauvreté, en passant par l'éducation, l'agriculture et les questions environnementales. Ce programme vise à faire progresser les valeurs d'égalité et de respect mutuel et à renforcer l'entente mutuelle par la promotion du dialogue et des échanges entre les jeunes.

L'ASEAN travaille à la mise en place d'ici à 2015 d'une communauté de l'ASEAN, composée de personnes d'expérience, d'origine ethnique, de langue, de religion et de culture diverses, coexistant de façon harmonieuse pour bâtir un avenir commun de paix et de prospérité. Ainsi qu'il est stipulé au paragraphe 6 du Plan directeur de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN, la Communauté de l'ASEAN se caractérisera par

« une culture de résilience régionale, d'adhésion aux principes convenus, d'esprit de coopération, de responsabilité collective, afin de contribuer au développement social et humain, au respect des libertés fondamentales, à l'égalité des sexes, à la promotion et la défense des droits de l'homme, ainsi que de la justice sociale ».

C'est ce que confirme la Vision 2020 de l'ASEAN, qui voit dans l'ASEAN

« un concert de nations de l'Asie du Sud-Est, tournées vers l'extérieur, vivant dans la paix, la stabilité et la prospérité, unies par un partenariat dans le développement dynamique et au sein d'une communauté de sociétés dévouées ».

Ce qui caractérise le monde d'aujourd'hui, ce n'est pas l'écart entre l'Est et l'Ouest, entre les économies

développées et celles en développement, entre riches et pauvres, et certainement pas entre les différentes croyances. Il s'agit plutôt des disparités entre les modérés et les extrémistes qui ont causé les nombreux problèmes et défis que nous connaissons aujourd'hui.

La paix ne peut être le résultat des seuls efforts de l'ASEAN, et la coopération entre tous est essentielle. Dès lors, l'ASEAN poursuivra le dialogue avec ses partenaires extérieurs au travers des mécanismes mis en place par l'ASEAN, notamment par le biais de la diplomatie préventive et des mesures de confiance sous l'égide du Forum régional de l'ASEAN, du règlement pacifique des différends grâce à des initiatives telles que le Mouvement mondial des modérés, qui défend les valeurs de modération, et par d'autres activités dans des domaines non traditionnels touchant à la sécurité, à la défense et à la gestion des catastrophes.

À différents niveaux nationaux, les États membres de l'ASEAN ont participé aux activités d'autres organisations régionales et internationales. En particulier, nous saluons l'initiative en faveur d'un dialogue interconfessionnel lancée dans le cadre de la Réunion Asie-Europe, et la Déclaration publiée à l'issue de la Conférence de haut niveau Asie-Europe sur le dialogue entre les religions et les cultures, tenue à Saint-Petersbourg, en Fédération de Russie, en juillet dernier, sur le thème « Harmonie des civilisations : condition nécessaire du développement durable ». Nous continuons également d'apporter notre soutien au portail électronique consacré au dialogue interconfessionnel mis en place suite à la Réunion ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et le développement, tenue à Manille en 2010. Nous nous félicitons en particulier des initiatives concrètes visant à utiliser les technologies de l'information et des communications pour tendre la main aux jeunes et à tous les membres de la société civile.

L'ASEAN souligne en outre qu'il importe d'accorder l'attention voulue à la culture de la paix dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015, étant donné qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement. Par ailleurs, nos dirigeants ont signé, le mois dernier au Myanmar, la Déclaration de Nay Pyi Taw sur la Vision pour l'après-2015 de la Communauté de l'ASEAN, jetant ainsi les bases d'une feuille de route globale pour l'ASEAN, au-delà de 2015.

Par conséquent, nous appuyons sans réserve les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir une culture de paix, notamment par le biais du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), élaboré par l'UNESCO en coopération avec des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, et qui insiste sur la participation des jeunes et des femmes à la promotion de la tolérance et de la compréhension mutuelle, le portail électronique pour la paix et le dialogue de l'UNESCO, et le travail accompli par l'Alliance des civilisations pour promouvoir l'entente mutuelle entre les différentes civilisations, cultures, religions et croyances.

Les États membres de l'ASEAN sont également attachés à la promotion d'une culture de paix et prennent une part active dans différentes enceintes, telles que la réunion annuelle du Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui s'est tenue pour la sixième fois à Bali, en Indonésie, en août dernier.

Pour terminer, l'ASEAN voudrait saisir cette occasion pour rappeler son attachement à la sauvegarde d'une culture de paix, telle que consacrée dans nos principes fondateurs et dans la Charte, et sa détermination à jouer un rôle actif dans ce sens. Nous sommes également disposés à coopérer avec l'ensemble des partenaires régionaux et internationaux et à soutenir l'action menée par l'ONU à cette fin.

**M<sup>me</sup> Lusananon** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La Thaïlande remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/69/413). Nous saluons l'engagement et le rôle des entités des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, dans la promotion d'une culture de paix et nous les remercions de leurs précieuses contributions.

Nous vivons dans un monde très diversifié et composé de sociétés de plus en plus interconnectées. Il est donc essentiel que chacun d'entre nous apprécie et chérisse la beauté de cette diversité pour vivre dans la paix et l'harmonie. Néanmoins, le monde dans lequel nous vivons recherche désespérément la paix. L'intolérance, la discrimination, l'exclusion, les

inégalités et la haine, pour n'en nommer que quelques-unes, représentent des menaces importantes pour la paix et l'harmonie. Aucun pays ne peut vaincre ces menaces à lui seul. La communauté internationale doit travailler en commun à la promotion d'une culture de paix durable aux niveaux national, régional et mondial.

Les politiques intérieure et étrangère de la Thaïlande sont axées sur le renforcement de la valeur de la modération afin de promouvoir une meilleure entente et le respect mutuel entre les différentes cultures, religions, fois et croyances. Chaque membre de la société doit être doté des compétences qui lui permettront de reconnaître et de combattre les discours haineux, les stéréotypes et la discrimination. Nous sommes fermement convaincus que la liberté d'expression, les droits de l'homme et l'état de droit constituent un terreau fertile où cultiver la paix et l'harmonie au sein de sociétés multiculturelles.

La Thaïlande honore ses engagements internationaux en mettant l'accent sur le dialogue et la diplomatie préventive au sein de diverses structures, notamment l'ASEAN, la Réunion Asie-Europe, le Dialogue Asie-Moyen-Orient et le Dialogue interconfessionnel de la région Asie-Pacifique. La cinquième édition des séries de conférences « Bridges – Dialogues Towards a Culture of Peace » (Jeter des ponts et dialoguer pour instaurer une culture de paix) s'est tenue en Thaïlande en septembre 2014. Cet événement fait partie de la série « Bridges », organisée par la International Peace Foundation (Fondation internationale pour la paix), et plusieurs manifestations publiques importantes ont été organisées à cet effet et se poursuivront en Thaïlande jusqu'en mars 2015. Cet événement porte sur un grand nombre de questions politiques, économiques, scientifiques, culturelles et médiatiques et vise à rapprocher les positions et à bâtir une culture de paix et de développement dans un monde interconnecté.

Nous prenons part aux activités menées au sein de plusieurs cadres internationaux pour le dialogue et la coopération, et nous participons pleinement, le cas échéant, à la promotion de l'harmonie mondiale dans la limite de nos capacités. À cet égard, la Thaïlande félicite le Gouvernement indonésien d'avoir accueilli le sixième Forum de l'Alliance des civilisations sur le thème « l'unité dans la diversité ». En tant que membre d'origine du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations, la Thaïlande appuie activement la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions, les fois et les cultures.

La promotion d'une culture de paix durable exige de mettre en place une approche globale. Je souhaite partager avec l'Assemblée certaines de nos vues à cet égard. Premièrement, il est impératif de coopérer avec les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies et toutes les parties concernées. La Thaïlande appuie les rôles constructifs que jouent de nombreux acteurs, qu'ils appartiennent au secteur public ou privé ou à la société civile, soient membres des médias ou du monde universitaire, dirigeants locaux, personnalités religieuses, femmes ou jeunes. Nous soulignons en particulier le rôle des femmes en tant qu'agents de la paix et du règlement des conflits. Le rôle des médias en tant que moteurs de paix et promoteurs d'une culture de paix est également indispensable.

Deuxièmement, la Thaïlande reconnaît la nécessité de diffuser un message de paix, de tolérance et de promotion du respect mutuel des différences. Nous sommes consternés par le fait que des religions qui sont porteuses d'un message de réconciliation et de maintien de la paix voient ce message mal interprété et déformé pour être transformé en moteur principal de la violence et du terrorisme. Il est donc urgent de promouvoir une compréhension réelle de la substance des religions, des foies et des croyances et de contrer les idéologies qui sous-tendent la violence. Les rôles constructifs joués par les chefs religieux, les universitaires et les médias peuvent largement contribuer à mieux faire comprendre et accepter les différences.

Troisièmement, la promotion d'une culture de paix peut s'effectuer en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et l'éducation. Des historiens spécialisés se sont réunis à Bangkok en septembre 2014 pour rechercher des moyens de sensibiliser la population à l'histoire commune de l'Asie du Sud-Est et d'améliorer la qualité des programmes d'histoire afin de promouvoir l'entente mutuelle et le respect entre les populations de la région et de renforcer les relations entre voisins. En outre, le premier Forum de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale s'est tenu à Bangkok en décembre 2013.

Quatrièmement, nous devons consacrer davantage d'attention aux jeunes. Promouvoir la notion de paix comme élément de la culture des jeunes contribuera indubitablement à la réalisation de nos objectifs. À cette fin, la Thaïlande promeut activement la culture de paix chez les jeunes dès les premières années de scolarisation et dans le cadre de diverses activités organisées par des organismes gouvernementaux, des

universitaires, des organisations non gouvernementales et des communautés locales. Nous espérons sincèrement former une nouvelle génération d'esprits dynamiques tournés vers l'avenir pour lesquels les notions de préjugé et d'incitation à la haine seront complètement exclues de sa culture.

Enfin et surtout, nous assistons à la propagation rapide des discours haineux et de l'incitation dans le monde entier par le biais d'Internet. Nous devons élaborer des politiques plus efficaces et mettre au point de nouveaux mécanismes pour prévenir et combattre ces actes malveillants.

Enfin, la Thaïlande appuie et coparraine toutes les résolutions adoptées au titre de ce point de l'ordre du jour pour montrer sa détermination à cet égard. Enfin, je réitère la volonté de la Thaïlande de coopérer étroitement avec la communauté internationale pour promouvoir une culture de paix et d'entente interculturelle. Répondons à la violence par la non-violence. Bâtissons la paix par des moyens pacifiques.

**M. Alali (Qatar) (parle en arabe) :** C'est pour moi un plaisir que de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de l'examen de cet important point de l'ordre du jour. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/69/413). Nous remercions également M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, de son rapport, de ses efforts et de ses contributions au renforcement de la culture de paix et de la paix.

Nous avons pris connaissance avec un grand intérêt du rapport de la Directrice générale de l'UNESCO concernant le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix. Nous saluons les activités menées par l'UNESCO pour promouvoir une culture de paix et de non-violence dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence.

Il va sans dire que la paix ne naît pas du néant et ne peut être renforcée si le climat n'est pas favorable et les conditions nécessaires à sa protection ne sont pas en place. La culture de paix est fondée sur un grand nombre de principes, de valeurs et de comportements humains basés sur le refus du recours à la force et liés au développement et aux droits de l'homme. L'État du Qatar est conscient que le rétablissement et la consolidation de la paix supposent de mettre en place un grand nombre de mesures pratiques dans divers domaines. Notre engagement dans ce domaine se fonde sur de nombreux piliers qui sont les fondements de notre

politique étrangère. Nous déployons ainsi des efforts conséquents pour régler les conflits par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies, notamment la médiation, en vue d'éliminer les tensions qui menacent la paix et la sécurité internationales. De nombreuses parties, notamment l'ONU, s'en sont félicitées.

À cela s'ajoute l'accent mis par le Gouvernement sur le renforcement du développement économique, social et humain dans le cadre d'une politique axée sur la personne et les droits fondamentaux de tous. Nous nous efforçons de renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance, sans oublier l'égalité des sexes, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la criminalité et la corruption. Nous accordons une importance particulière au renforcement de la participation de toutes les composantes de la société au processus de développement national, notamment la jeune génération, à qui incombe au premier chef la responsabilité de bâtir un avenir de paix et de prospérité. Les 25 et 26 mars, nous avons tenu une conférence sur les jeunes et le rôle qu'ils jouent dans le renforcement des valeurs du dialogue, avec plus de 350 participants d'appartenances culturelles et religieuses très diverses. Nous avons accueilli la dixième Conférence de Doha sur le dialogue interconfessionnel, qui s'est tenue du 23 au 25 avril 2013, sur le thème des meilleures pratiques existantes en matière de dialogue interconfessionnel, et avons lancé un prix mondial annuel pour le dialogue interconfessionnel.

L'État du Qatar a été l'un des premiers pays à appuyer et à contribuer au renforcement de l'Alliance des civilisations. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la lutte contre la polarisation et l'extrémisme, ainsi que dans le renforcement de la tolérance et de la diversité culturelle. Du 11 au 13 décembre 2011, nous avons également accueilli le quatrième Forum mondial de l'Alliance.

L'éducation est l'un des principaux facteurs permettant de former une génération consciente et respectueuse des valeurs de la paix. Nous nous sommes employés à promouvoir l'éducation comme une priorité nationale en intégrant la culture de la paix dans nos programmes scolaires, et nous constatons que nous avons enregistré des progrès dans ce domaine. À l'échelle internationale, nous nous sommes attelés à l'adoption d'un certain nombre d'initiatives visant à aider les enfants à gérer les effets négatifs des conflits, telles que nos initiatives « Éducation avant tout » et « Éduquer un enfant », qui ont été lancées par S.A. la Cheika Moza

bint Nasser en vue de permettre à des millions d'enfants vivant dans des pays ravagés par la guerre et le conflit d'avoir accès à un enseignement primaire de qualité.

Enfin, nous tenons à dire que nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir que la paix est l'un des aspects stratégiques du programme de développement pour l'après-2015, et nous nous associons à la recommandation de la Directrice générale de l'UNESCO, selon laquelle la paix ne doit pas être définie simplement comme l'absence de conflit, mais qu'elle suppose le respect et la garantie de trois des droits légitimes de la personne humaine, à savoir la dignité, la diversité et le dialogue entre les cultures.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, publié sous la cote A/69/413.

La Malaisie tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Ma délégation tient également à réaffirmer la nécessité de se conformer aux principes fondamentaux de la Déclaration et du Programme d'action des Nations Unies en faveur d'une culture de paix, adoptée par l'Assemblée générale en 1999 (résolution 53/243). À cet égard, la communauté internationale doit intensifier les efforts qu'elle déploie pour promouvoir une culture de paix et mettre effectivement en œuvre le Programme d'action.

Nous voudrions nous associer aux autres États Membres pour saluer le travail et les initiatives réalisés par l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités de l'ONU, y compris les initiatives régionales telles que le Dialogue interconfessionnel Asie-Pacifique et le Dialogue interreligieux de l'ASEAN. Je tiens à féliciter la Directrice générale de l'UNESCO d'avoir lancé avec succès la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Nous sommes encouragés par le nouveau Plan d'action et sommes d'avis qu'il offre diverses possibilités de susciter un regain d'intérêt en faveur du dialogue interculturel et d'une culture de paix.

Nous prenons note des conclusions du Forum de haut niveau sur la culture de la paix, qui s'est tenu à l'ONU le 9 septembre. Nous tenons également à saluer la contribution que les femmes, les jeunes et

les organisations non gouvernementales apportent à l'instauration d'une culture de paix, ainsi que le rôle joué par la citoyenneté mondiale en tant que passerelle vers cette culture. La Malaisie continuera de participer et d'appuyer activement la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix.

Je voudrais rappeler la proposition que le Premier Ministre malaisien a présentée à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, concernant la création du Mouvement mondial des modérés, qui lançait un appel aux personnes de toutes les religions et croyances, y compris sous tous leurs aspects interreligieux et interculturels, à œuvrer de concert pour venir à bout de l'extrémisme (voir A/65/PV.19, p. 22). La Malaisie est fermement convaincue que les aspects liés à la modération et à la promotion d'une culture de paix permettront à terme de juguler l'extrémisme et le radicalisme. Nous avons bon espoir que nos nobles efforts finiront par contrer et couvrir les voix des extrémistes et des radicaux. Pour ce faire, nous encourageons tous les États Membres à œuvrer de concert pour instaurer une culture de paix et de modération entre les peuples à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Ma délégation reconnaît l'importance de maintenir la paix et l'harmonie, afin d'éviter l'instabilité et la méfiance, qui entravent les efforts de développement menés par les pays. Je voudrais présenter brièvement quelques-unes des expériences de la Malaisie dans le domaine de la promotion d'une culture de paix. La Malaisie est un pays multiethnique, multiculturel et multireligieux. Afin de préserver la paix et l'harmonie entre les différents groupes raciaux et ethniques, elle a introduit la notion d'Une Malaisie, qui met l'accent sur un développement équilibré et global et sur la promotion de la culture et de la morale, sur la base de valeurs ambitieuses positives.

Nous pensons que les efforts que nous menons actuellement pour promouvoir une culture de paix, le dialogue et les échanges d'idées sont parmi les meilleurs moyens de susciter l'entente et l'acceptation entre différents groupes, croyances et religions. Nous devons également mettre en commun les idées et les connaissances et trouver un terrain d'entente qui puisse rapprocher des groupes disparates. Nous sommes fermement convaincus que la promotion d'une culture de paix doit être un processus ouvert à tous. Les échanges positifs entre les peuples de cultures et valeurs différentes contribueront donc à préserver

et promouvoir la paix et la stabilité mondiales, qui sont des préalables indispensables à la promotion du développement économique et social durable.

Enfin, la Malaisie est heureuse d'être coauteur des projets de résolution A/69/L.34, sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix, et A/69/L.41, sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. Nous voulons tous un monde exempt de violence et de guerre, et nous aspirons tous à vivre en paix et en harmonie. Pour y parvenir, nous devons nous employer sans relâche à l'édification d'un monde pacifique et plus sûr pour nos enfants et les générations futures.

**M. Rakhmetullin** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie les deux projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui au titre du point de l'ordre du jour « Culture de paix » (A/69/L.34 et A/69/L.41), car ils donnent un nouvel élan à un grand nombre de mesures déjà prises pour faire progresser, au sein des nations et entre elles, l'entente, la tolérance et la solidarité, qui font si cruellement défaut dans le monde déchiré par les dissensions, les conflits, le terrorisme et l'intolérance religieuse qui est le nôtre aujourd'hui. Pour être efficaces, les projets de résolution doivent être renforcés par la Déclaration de principes sur la tolérance, l'Alliance des civilisations – dans le cadre du vaste programme des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations – et tous les autres instruments et cadres juridiques relatifs à la culture et à la paix.

La mise en œuvre de ces projets de résolution appelle une action bien coordonnée de la part du système des Nations Unies, sous l'égide de l'UNESCO, de ses États Membres, des organisations régionales et de toutes les autres parties prenantes, en vue de réduire la pauvreté, qui engendre les conflits, et promouvoir la cohésion et l'inclusion sociales, la participation pluraliste et démocratique ainsi que le développement durable pour tous les segments de la société, y compris les femmes, les jeunes et les enfants. Il faut également appeler l'attention sur les peuples autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de mettre un frein à l'extrémisme, aux préjugés et à la discrimination par le biais de l'éducation et la promotion de certaines valeurs, l'utilisation adéquate des nouvelles technologies et la diffusion et la libre circulation de l'information. Nous devons nouer des relations pour assurer la paix et la sécurité internationales par un

désarmement général et complet et un contrôle efficace de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes de petit calibre. Les mesures de confiance ainsi que les efforts de prévention des conflits et la négociation d'accords par des moyens pacifiques sont également décisifs. Les problèmes posés dans les situations d'après-conflit doivent être réglés grâce à des mesures telles que la démobilisation des ex-combattants et leur réinsertion dans la société, des programmes de récupération d'armes, l'échange d'informations et des commissions Vérité et réconciliation.

Des progrès peuvent être accomplis au niveau mondial grâce aux efforts individuels des États Membres, et le Kazakhstan s'est démarqué dans ce domaine à bien des égards. Pays comptant environ 130 groupes ethniques et près de 20 confessions religieuses différentes, le Kazakhstan a mis en place un mécanisme original de dialogue interethnique et interconfessionnel : l'Assemblée du peuple du Kazakhstan. Cet organe joue un rôle important dans l'édification de l'État et la prise de décisions, y compris en participant directement aux processus législatifs du Parlement kazakh.

En vue de promouvoir la paix et la stabilité par un dialogue entre les différentes confessions et cultures, en 2003, le Président kazakh a lancé le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, qui se tient tous les trois ans. À l'issue du quatrième Congrès, en mai 2012, un conseil de chefs religieux a été créé en coopération avec d'autres instances et organisations internationales, notamment l'ONU. En 2015, le cinquième Congrès sera axé sur un dialogue renforcé entre les chefs religieux et les dirigeants politiques. Nous souhaitons que le Congrès et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies intensifient leur coopération afin de continuer de promouvoir la paix et la stabilité par un dialogue interculturel et interconfessionnel.

Le Kazakhstan, en tant que premier Président eurasiatique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en 2010, et que Président de l'Organisation de la coopération islamique, en 2011 et 2012, a continué de promouvoir le dialogue interconfessionnel aux niveaux régional et mondial. Mon pays a également adopté de nouvelles lois et mis en place de nouveaux organismes et mécanismes publics. Le Kazakhstan est fermement déterminé à dispenser un enseignement moral et spirituel aux enfants et aux jeunes afin d'avoir raison du vide spirituel dont souffrent les valeurs humaines et de renforcer le tissu moral de

sa société. Cela a permis de protéger la population des dangers que représentent son autodestruction et sa déchéance morales.

Le Kazakhstan est également à l'origine de l'Année internationale du rapprochement des cultures et, par la suite, de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), adoptée à la trente-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2011. Cela a permis d'organiser, pendant 10 ans, des manifestations et des activités visant à encourager la réalisation de progrès sur des questions allant de la tolérance à une véritable culture de paix.

Le Kazakhstan s'engage à participer aux efforts internationaux de promotion de l'harmonie et de la coopération mondiales et à renforcer la paix au quotidien en mettant l'accent sur les capacités humaines et l'autonomisation des personnes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

**M. Laassel (Maroc) :** Ma délégation est honorée de participer aujourd'hui au débat consacré à la culture de paix. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer ses remerciements à M<sup>me</sup> Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, à M. Jorge Sampaio, ancien Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, et à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, pour les efforts déployés en faveur de la diffusion d'une culture de paix, de dialogue et de respect des différences. Nous saluons ici tous les efforts entrepris pour ancrer ces valeurs, en mettant l'accent notamment sur l'éducation et la participation des jeunes. Nous avons également pris connaissance du rapport du Secrétaire général (A/69/413) relatant les principales activités menées par l'Organisation des Nations Unies durant l'année écoulée, pour la promotion du dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à d'énormes problèmes dus aux divisions qui nous détournent de nos objectifs communs, à savoir la paix et la sécurité dans le monde. En dépit des nombreux efforts déployés en vue d'atteindre ces objectifs communs, il est regrettable de noter que la montée en puissance des manifestations d'intolérance, de discrimination, de xénophobie, d'islamophobie, de tensions interétatiques, interethniques et interreligieuses, persistent et que la paix continue de nous échapper. Le monde a encore du chemin à parcourir pour que les États et leurs peuples apprennent à vivre dans la diversité, et à en

faire une source de richesse spirituelle, culturelle et civilisationnelle. Il est aussi fondamental que l'ONU devienne le catalyseur d'une nouvelle forme de coopération solidaire, engagée pour le bien-être et le progrès de la communauté humaine et pour la quiétude et la dignité de tous les hommes, où qu'ils se trouvent.

Nous nous trouvons tous désormais à un tournant historique aux niveaux mondial, politique et économique. Il importe que des espaces de dialogue, telle que l'Alliance des civilisations, soient préservés, en vue de contrecarrer les chantres du radicalisme, du terrorisme, de la dissension, du séparatisme et des doctrines mystificatrices. C'est en restant au sein de l'Alliance et en restant concentrés sur nos objectifs de départ, c'est-à-dire le rapprochement entre les cultures, le renforcement de la connaissance mutuelle, la lutte contre la prise en otage des populations et des convictions religieuses par des minorités porteuses d'idéologies extrémistes, que nous parviendrons à atteindre nos objectifs universels.

En ces temps troublés, où certains s'appliquent à exciter des idéologies et des groupes les uns contre les autres, il est de la responsabilité du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations de continuer de travailler avec lucidité, sagesse et résolution et de façon plus que jamais opérationnelle. Le Maroc a très tôt pris conscience de la nécessité d'intensifier ses efforts pour barrer la route au phénomène du terrorisme et de l'extrémisme religieux, en adoptant une stratégie préventive unique en la matière. Cette stratégie de déradicalisation se base sur les trois éléments suivants : la sécurité religieuse, la prévention sécuritaire et le développement humain.

C'est dans ce cadre que le Maroc offre une formation aux techniques de lutte contre le terrorisme, et la première en la matière a été inaugurée avec le Mali à travers, notamment, la formation au Maroc de 500 imams maliens. D'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Niger, la Tunisie et la Guinée ont sollicité le concours du Royaume pour faire bénéficier leurs imams d'une telle formation. Le Ministère des habous (waqfs) qui supervise cette formation envisage de construire à Fès un institut dédié à cette formation pour répondre à la demande de plus en plus croissante en la matière. En outre, de par son expérience, ses valeurs ancestrales et sa volonté politique, le Maroc a toujours œuvré pour la préservation d'espaces de paix et de prospérité aux niveaux maghrébin, africain, euro-méditerranéen et du Moyen-Orient.

Le Maroc veille également, en permanence et de façon constructive, à établir des relations de bon voisinage et de confiance avec l'ensemble de ces espaces culturels. En collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Rabat, le Maroc envisage d'entreprendre plusieurs actions, en vue de renforcer la protection de la diversité culturelle, la promotion du pluralisme et du dialogue entre les cultures et les religions. Le Maroc a aussi souvent lancé un appel pour la dissémination de la culture par la voie du dialogue, car il a toujours été une terre d'accueil, de tolérance et de convivialité ouverte aux autres civilisations, cultures et religions. Comme l'avait souligné S. M. le Roi Mohammed VI dans un discours à la Conférence de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture en 2001,

« Depuis des lustres, le Maroc a été et demeure un carrefour de tolérance et de cohabitation, un havre de compréhension et de coexistence et un point de départ pour l'instauration des passerelles de communication, sur les plans civilisationnel et culturel, entre les différentes sociétés, en dépit de la diversité de leurs religions et de leurs croyances et de la multitude de leurs origines et de leurs provenances. »

C'est dans cet esprit que nous espérons que le rapprochement des cultures contribuera substantiellement à l'émergence d'une véritable culture de tolérance, de dialogue et d'entente entre tous les États Membres et, partant, de créer un sol fertile pour l'ouverture sur autrui et l'acceptation de ses spécificités.

Enfin, le Royaume du Maroc est heureux de se porter coauteur des résolutions A/69/L.34 et A/69/L.41, intitulées « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » et « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », et recommande leurs adoption par consensus.

**M. Sumi** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon tient à exprimer sa sincère gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/69/413). Nous tenons également à exprimer nos remerciements au représentant du Bangladesh pour avoir présenté le projet de résolution sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix (A/69/L.34), ainsi qu'aux représentants du Pakistan et des Philippines pour avoir présenté le

projet de résolution sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/69/L.41). Le Japon voudrait en outre remercier les délégations qui ont participé aux négociations sur ces projets de résolutions de leur souplesse et de leurs précieuses contributions aux textes.

Le Japon considère les femmes comme des agents de la paix qui peuvent grandement contribuer à la prévention et au règlement des conflits. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, le Japon promeut activement le rôle des femmes dans ces domaines. Par ailleurs, nous partageons l'avis de beaucoup d'autres délégations quant au fait que la paix repose sur les générations futures. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la promotion d'une culture de paix chez les jeunes grâce à l'enseignement de sujets pertinents. Comme l'a déclaré devant l'Assemblée générale en septembre le Premier Ministre japonais, M. Shinzo Abe,

« le Japon est une nation qui a œuvré à éliminer des cœurs la culture de la guerre. Et il continuera avec acharnement sur cette voie. » (A/69/PV.9, p.33)

Dans la même veine, le Japon s'est vivement félicité de la tenue au mois de septembre du Forum de haut niveau sur la culture de la paix, et de l'accent qui y a été mis sur le rôle des femmes et des jeunes dans la promotion de la culture de paix. À cet égard, et en référence au projet de résolution sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix, le Japon souhaite notamment mettre en exergue le dix-septième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

« Consciente du rôle joué par les femmes et les jeunes dans la promotion d'une culture de paix et, en particulier, de l'importance d'une plus grande participation des femmes à la prévention et la résolution des conflits ainsi qu'aux activités de promotion d'une culture de paix, notamment dans les situations d'après conflit. »

Le Japon est convaincu de l'importance du rôle et des contributions des femmes et des jeunes à la culture de paix, non seulement parce que les femmes et les jeunes représentent une part importante de la population mondiale, mais aussi parce qu'ils sont les

principaux moteurs du changement dans les mentalités, les institutions et les cultures que nous recherchons.

**M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) :** Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport complet intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/69/413). Pour la première fois, nous voyons l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'ONU et l'ensemble des entités des Nations Unies s'efforcer, grâce à leurs activités, de renforcer la culture de paix et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des plans et résolutions adoptés. Je ne peux que rendre hommage également aux efforts déployés par M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2013-2018.

Le Préambule de la Charte des Nations Unies dispose que, pour atteindre les objectifs nobles de l'Organisation :

« Nous, peuples des Nations Unies [sommes] résolus... à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage et à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. »

De même, le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO déclare « Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

À cet égard, je voudrais indiquer que la Tunisie, qui a toujours abrité plusieurs cultures et religions tout au long de ses 3 000 ans d'histoire, appuie pleinement toutes ces initiatives. La Tunisie a toujours joué, et continue de jouer, un rôle important dans la promotion de l'entente, du rapprochement et de la coexistence entre les nations et les peuples, grâce à sa position stratégique entre l'Europe, l'Afrique et le monde arabe, et parce qu'elle est convaincue de la nécessité d'approfondir les concepts de paix, de tolérance et de dialogue et d'accorder une importance particulière au rôle que jouent les facteurs humains dans le renforcement du développement économique et de la stabilité sociale.

Sur la base de ces valeurs, nous invitons l'ensemble du concert des nations, les organisations internationales et la société civile ainsi que le secteur privé à diffuser cette culture de rapprochement, de dialogue et de coopération entre les peuples, les nations, les cultures et les religions, et à tirer parti des cadres et des mécanismes disponibles, en particulier ceux offerts

par le système des Nations Unies. Ces efforts sont plus nécessaires que jamais compte tenu des menaces que font peser aujourd'hui l'extrémisme, l'exclusion, la radicalisation et le terrorisme sur la paix et la sécurité internationales et sur la stabilité de nos peuples et de nos sociétés. La Tunisie a toujours soutenu le rôle primordial de l'UNESCO dans la diffusion de la culture de paix et du rapprochement grâce à divers programmes, notamment le programme relatif à la culture de paix et à la non-violence ainsi que la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Ce sont là deux cadres importants grâce auxquels l'UNESCO peut promouvoir la culture de paix et le dialogue entre les cultures.

La Tunisie tient également à se féliciter de l'inclusion de la culture dans le programme de développement pour l'après-2015. Dans ce même esprit, nous appuyons le nouveau plan stratégique pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2013-2018, qui reflète une nouvelle conception de l'expansion des activités de l'Alliance afin de développer les voies et moyens de mettre en œuvre ses projets. Nous apprécions également le fait que l'Alliance des civilisations s'emploie à mettre en œuvre des projets concrets en vue de réaliser ses objectifs, grâce à des stratégies régionales et nationales. Nous saluons de surcroît les programmes de coopération et de partenariat avec tous les secteurs de notre pays, et surtout les programmes concernant les jeunes. Dans le même ordre d'idées, je voudrais rendre hommage aux efforts déployés par d'autres entités et programmes des Nations Unies pour renforcer la culture de la paix, en particulier la Commission de la consolidation de la paix, qui joue un rôle très important dans les situations d'après-conflit.

Pour terminer, je salue tous les efforts visant à diffuser le message de la tolérance et du dialogue dans notre monde d'aujourd'hui, et je voudrais réaffirmer la détermination de la Tunisie à y prendre part, étant donné le rôle qu'elle a toujours joué dans la promotion de la paix et de la sécurité.

**M. Tommo Monthe** (Cameroun) : La paix est comme l'oxygène que nous respirons. Quand elle est là, très souvent, nous n'en mesurons pas toute l'importance. Parfois, nous la négligeons et nous ne l'entretenons pas. Quand elle vient à nous manquer, nous nous rendons alors compte de tout son pouvoir catalyseur dans tous les secteurs de l'activité humaine, dans chacune de

nos entreprises, individuelles ou collectives, et dans le progrès économique, social et culturel.

Est-il encore besoin de souligner que pour lui donner toute son importance, la devise de notre pays commence par le mot « paix », suivi de « travail » et « patrie »? Toute une vision, tout un programme. Est-il encore besoin de rappeler que pour la défense de la paix, notre pays participe depuis de nombreuses années aux opérations des Nations Unies dans plusieurs régions du monde?

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur cette question, publié sous la cote A/69/413. Quatre ans après l'arrivée à échéance de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010, je me réjouis de ce que la culture de la paix continue de faire partie des préoccupations de notre communauté. En effet, le Cameroun partage la position du Secrétaire général selon laquelle la paix doit être dûment prise en compte lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Mon pays est conscient de l'importance de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix pour le bien de l'humanité tout entière, notamment celui des générations futures.

Convaincus, avec l'UNESCO, que c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix, nous sommes parties prenantes à son Programme d'action pour la culture de la paix et de la non-violence. C'est pourquoi nous avons adhéré à l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout. Dans ce cadre, l'éducation à la citoyenneté a été inscrite au programme officiel d'enseignement, de la section d'initiation au langage du cycle primaire – qui est par ailleurs obligatoire et gratuit pour tous – jusqu'en terminale du cycle secondaire. Il s'agit d'une éducation qui transmet des valeurs telles que la compréhension de l'autre, la tolérance, la connaissance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'acceptation des différences comme source d'enrichissement, ce qui contribue à renforcer la paix, la stabilité sociale, le respect de la diversité et le respect mutuel, climat propice à la paix et à l'entente. Je ne manquerais pas de souligner l'important apport des clubs UNESCO, formés par des élèves dans les différentes écoles secondaires en vue de relayer de plus en plus les valeurs promues par l'Organisation.

Je voudrais souligner la célébration par le Cameroun, le 21 septembre de chaque année, de concert avec le reste de la communauté internationale,

de la Journée internationale de la paix, et le 2 octobre, de la Journée internationale de la non-violence. Ces journées sont l'occasion de rappeler les valeurs qui sont chères à l'Organisation et sans lesquelles l'humanité serait en péril. Il s'agit de notre combat commun en faveur des valeurs communes que sont le maintien et la consolidation de la paix, la prévention des conflits, le désarmement, le développement socioéconomique durable, la promotion de la dignité humaine et des droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance, la tolérance, l'égalité des sexes, la non-violence et le règlement pacifique des différends.

Pour être durable, la paix doit être inclusive. C'est pourquoi il convient de promouvoir la coexistence pacifique entre les différentes cultures et religions. C'est le sens du dialogue œcuménique, interconfessionnel et interculturel, qui apporte une précieuse contribution à la promotion de la cohésion sociale et à l'harmonie, dialogue activement entretenu au Cameroun, cette Afrique en miniature. Il permet de remettre en cause les préjugés et d'améliorer la compréhension mutuelle. C'est le lieu de souligner l'important rôle de l'éducation et de la sensibilisation des médias et des technologies de l'information et de la communication.

Pour terminer, la paix se cultive au quotidien dans l'esprit des gens. Pour cela, il s'avère nécessaire que des initiatives se multiplient à tous les échelons, en vue d'aller chaque jour de l'avant dans sa promotion et sa pleine jouissance. J'en appelle à tous ici présents afin que nous puissions davantage œuvrer ensemble à atteindre cet objectif. Notre avenir commun en est tributaire. À la lumière de toutes les considérations qui précèdent, le Cameroun, comme les années antérieures, s'est porté coauteur des projets de résolution A/69/L.34 et A/69/L.41, pour lesquels nous sollicitons l'appui unanime de l'Assemblée.

**M. Agbangla (Bénin) :** Je voudrais me féliciter de l'organisation de la séance de ce jour qui nous donne l'heureuse occasion d'aborder un sujet de grande préoccupation pour lequel notre Organisation commune, dont le mandat est de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, constitue l'espace et le cadre par excellence. Mais c'est aussi une problématique majeure pour le présent et l'avenir de nos peuples, sur laquelle il n'est jamais vain de revenir, d'insister, d'approfondir la réflexion et, surtout, d'agir ensemble.

Ma délégation se félicite des efforts multiformes déployés par les Nations Unies pour définir et adopter, au nom de la communauté internationale, les principes

et valeurs sur lesquels doit être fondé le vivre-ensemble entre les peuples, au service de la paix. De nombreuses résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale à cet égard, résolutions auxquelles mon pays s'est toujours associé en s'en portant coauteur. Il me plaît, en particulier, de mentionner les résolutions 53/243 A et 53/243 B, sans oublier surtout la résolution 67/104 sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, adoptée par l'Assemblée générale en 2012, ainsi que la proclamation de la décennie 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures, ce qui nous offre le cadre et l'occasion d'unir nos efforts pour construire une véritable culture de paix, dans l'esprit de la Déclaration de Yamoussoukro de 1989.

Ma délégation voudrait saluer le travail remarquable accompli sur le terrain par les principales organisations et entités des Nations Unies en dépit des difficultés, pour tenter d'opérationnaliser les idéaux et normes que véhiculent les différentes résolutions susmentionnées. Je pense, en particulier, au rôle essentiel que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en cette matière, ainsi que celui de l'Alliance des civilisations qui, depuis sa création, démontre au fil des années toute sa pertinence et son utilité dans 1<sup>er</sup> système des Nations Unies.

Nous sommes par ailleurs solidaires de toutes les initiatives prises par l'Organisation de la coopération islamique pour la promotion du dialogue interreligieux et la culture de la paix. Le Bénin, mon pays, apprécie également à sa juste valeur la contribution spécifique de certaines structures de la société civile, en particulier le Centre international pour le dialogue interreligieux et interculturel créé par S. M. le Roi Abdallah ben Abdelaziz, qui est basé à Vienne, ainsi que la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, dont le siège est à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire.

Je me permets d'insister particulièrement sur le dialogue, notamment le dialogue interculturel et interreligieux auquel mon pays, le Bénin, attache depuis toujours une importance particulière, parce qu'il regorge d'une expérience notable en la matière qui, nous le pensons sans prétention, l'incite aujourd'hui à apporter un message aux autres pays, notamment aux pays d'Afrique. Comme on le sait, que ce soit en Afrique ou partout ailleurs dans le monde, la place et le rôle des religions dans l'espace public ne sont pas simples. Les rapports de nos sociétés modernes avec

les religions, qu'elles soient endogènes ou du Livre, d'une part, et entre leurs adeptes d'autre part, sont bien souvent complexes. Des préjugés, ressentiments, incompréhensions s'y développent sans cesse. Or, à y voir de près, des passerelles et des points de convergence existent et peuvent être cultivés entre les religions. On ne les découvre qu'en ouvrant des espaces de dialogue, en permettant aux différents responsables et adeptes, dans le respect de leur identité propre, de se parler pour mieux se connaître, de confronter leurs opinions, de dissiper les malentendus, de faciliter la compréhension mutuelle et le nécessaire vivre-ensemble au sein des communautés. On ne peut les consolider qu'à travers l'éducation des jeunes à la tolérance, à l'ouverture d'esprit, à l'interculturalité et à l'enseignement de l'histoire du fait religieux. Les médias, notamment les réseaux sociaux, ont également un rôle à jouer comme vecteurs potentiels de l'intolérance et de la haine ou, au contraire, comme promoteurs du rapprochement entre les cultures pour la paix.

Ma délégation est convaincue que si nous voulons instaurer une culture de paix, notamment en Afrique, il conviendrait de s'organiser pour réfléchir et agir avec méthode à travers des initiatives nouvelles et d'une toute autre nature, qui vont au-delà de la riposte sécuritaire légitime qu'appelle la lutte contre tous les types d'extrémisme violent, notamment ceux à connotation religieuse. Seule la systématisation d'un dialogue interreligieux et interculturel sincère nous aidera à vaincre la fatalité dans ce domaine.

C'est le sens et la portée de l'initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel, prise par le Gouvernement de la République du Bénin, et dont le lancement officiel aura lieu à Cotonou au cours du second semestre de cette année, à l'occasion d'un symposium que nous nous proposons d'abriter. Cette initiative, qui bénéficie déjà de la sollicitude de nombreux partenaires, au nombre desquels je voudrais mentionner et remercier l'Alliance des civilisations, l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, est une préoccupation essentielle aujourd'hui en Afrique, qui fera l'objet de décisions à l'occasion du prochain Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine en janvier 2015.

Cette initiative vise à contrer la résurgence de l'extrémisme religieux en Afrique, en s'attaquant à ses racines. Elle s'inscrit dans une double continuité,

notamment celle du Colloque international sur le dialogue entre les religions endogènes, le christianisme et l'islam au service de la paix, organisé à Cotonou les 20 et 21 août 2007 sous l'égide de l'UNESCO, puis celle, plus récente, du Colloque international sur le dialogue interreligieux, tenu, toujours à Cotonou, du 3 au 5 mars 2014 sous la présidence du cardinal Jean-Louis Tauran, Président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux.

En avant-goût de ce symposium de Cotonou, je voudrais informer l'Assemblée que la délégation béninoise organisera tout à l'heure, entre 13 h 15 et 14 h 15 dans la salle du Conseil de tutelle, une activité parallèle autour de cette initiative. À cette occasion, les tenants et aboutissants de l'initiative seront présentés dans les détails. Les membres y sont cordialement invités, eux qui sont sensibles aux promesses immenses dont est porteuse cette noble initiative. Nous avons besoin de leur appui et de leur contribution pour le succès de cette initiative.

**M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) :** Cuba attache une grande importance au présent débat. Favoriser une culture de paix est l'essence même de l'Organisation des Nations Unies, dont les fondateurs ont proclamé dans la Charte constitutive l'aspiration des peuples à préserver les générations futures du fléau de la guerre, leur foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que la nécessité de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Dans la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, ces objectifs fondateurs restent le moteur du travail des Nations Unies.

Cuba réitère son profond attachement au respect de la Charte des Nations Unies, y compris les buts et principes qui y sont énoncés, et souligne que l'action qu'il mène dans le contexte des relations internationales s'inspire de la nécessité de promouvoir une culture de paix dans tous les domaines.

L'objectif du renforcement du mouvement mondial en faveur d'une culture de paix mentionné dans les deux documents garde toute sa pertinence, comme le souligne la résolution 68/125 de l'Assemblée générale et comme le réitère le projet de résolution A/69/L.34, que nous nous proposons d'adopter aujourd'hui. L'épanouissement d'une culture de paix repose sur l'adoption de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie que les États Membres de l'ONU ont définis comme faisant partie du concept de culture de paix, dont les éléments essentiels sont notamment le

respect de la vie; la fin de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence en s'appuyant sur l'éducation, le dialogue et la coopération; le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États et de non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de leur juridiction nationale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international; l'engagement en faveur du règlement pacifique des conflits; les efforts visant à répondre aux besoins de développement et de protection de l'environnement des générations présentes et futures; et le respect et la promotion du droit au développement.

La promotion d'une culture de paix exige d'éduquer les personnes dès leur plus jeune âge. Au niveau national, l'école, la famille et la société dans son ensemble ont la responsabilité d'inculquer les valeurs, attitudes et comportements nécessaires à l'épanouissement d'une culture de paix. Les éléments susmentionnés doivent s'accompagner d'actions similaires et complémentaires aux niveaux régional et international. Les États Membres ont la responsabilité de faire respecter la Charte des Nations Unies et les autres traités internationaux auxquels ils sont parties et qui sont conformes au droit international.

La culture de paix est incompatible avec la menace ou l'emploi de la force dans le cadre des relations internationales. La culture de paix est incompatible avec les actes visant à renverser des gouvernements légitimement constitués en application de l'ordre juridique interne en place suite à une décision souveraine de la population. La culture de paix est incompatible avec l'existence des armes nucléaires qui, près de 70 ans après les bombardements contre les villes de Hiroshima et Nagasaki, menacent avec une puissance décuplée d'exterminer l'humanité et son environnement. Aucune arme de destruction massive n'est compatible avec la culture de paix.

Imposer des programmes nationaux à d'autres peuples en mettant en place des blocus économiques, commerciaux, financiers ou militaires est une forme criminelle et immorale d'entrave à l'épanouissement d'une culture de paix, épanouissement qui exige également de condamner sans ambages tous les actes, méthodes et pratiques terroristes et de prendre des mesures concrètes pour les combattre sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, indépendamment du lieu où ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs, notamment le terrorisme d'État.

Il serait inconcevable d'instaurer une véritable culture de paix si des peuples sont soumis à un colonialisme qui les empêche d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

La région d'Amérique latine et des Caraïbes a joué un rôle pionnier en termes d'application de mesures qui contribuent à consolider une culture de paix. Il est bien connu, par exemple, que la région a créé la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires en adoptant le Traité de Tlatelolco, et tous les États de la région sont par ailleurs parties à la Convention sur les armes biologiques. Les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes ont montré leur attachement à la réaffirmation de la paix et au règlement négocié des conflits en déclarant la région zone de paix à l'issue du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), qui s'est tenu en janvier dernier à La Havane (Cuba). La CELAC et la proclamation de la région d'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix contribuent véritablement à l'instauration d'une culture de paix et sont un exemple concret du fait qu'avec de la volonté politique, les obstacles qui empêchent la coexistence pacifique et la solidarité entre nos peuples sont surmontables.

**M. Tuy** (Cambodge) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à m'associer à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Je tiens également à faire quelques observations à titre national.

Le Cambodge souligne l'importance de la culture de paix et estime qu'elle doit être chérie par les peuples du monde entier, car nous reconnaissons que des conflits et des guerres peuvent éclater en quelques jours, alors qu'il faut des années pour réaliser la paix. Malheureusement, des conflits armés continuent de faire rage et de faire des victimes parmi les combattants et les civils, notamment des enfants, dans certaines régions du monde. L'extrémisme violent continue de menacer la paix et le développement.

L'ONU joue un rôle important dans la maîtrise des conflits en menant diverses activités et interventions dans des zones de conflit et en promouvant son programme de développement, que nos dirigeants ont adopté. Mon pays estime que la paix et le développement sont interdépendants. Nous avons tous décidé d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 comme thème pour les années à venir,

en particulier pour commémorer le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU.

En tant que pays en situation d'après-conflit ravagé par le fléau de la guerre au cours des dernières décennies, et alors qu'il s'efforce de se relever, le Cambodge a fait de la culture de paix sa valeur fondamentale et adhère aux principes consacrés par la Charte de l'ASEAN et la Charte des Nations Unies. La paix et la stabilité sont les objectifs à long terme de l'ASEAN. Le Cambodge attache également une grande importance à l'adoption de mesures de confiance régionales et à la diplomatie préventive dans le cadre de diverses réunions annuelles organisées par l'ASEAN avec tous ses partenaires de dialogue, notamment le Forum régional de l'ASEAN, et de séminaires et ateliers régionaux. Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, outil juridique visant à promouvoir la paix, l'amitié et la coopération, a gagné en popularité, avec 32 pays devenus hautes parties contractantes et d'autres pays qui souhaitent y adhérer.

Le Cambodge s'est félicité de l'adoption de la résolution 55/282 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à sa cinquante-cinquième session pour proclamer la Journée internationale de la paix. Le 21 septembre de cette année, se joignant à la communauté internationale pour marquer cette occasion, le Premier Ministre cambodgien s'est adressé à la nation pour expliquer l'importance de cette Journée et a souligné les progrès accomplis par le Cambodge et les engagements pris en vue de contrer, d'atténuer et d'éliminer les conflits armés et les guerres dans le monde entier. Qui plus est, le Cambodge s'est également félicité de la résolution 61/271, qui a proclamé le 2 octobre – jour de l'anniversaire du mahatma Gandhi, père des campagnes de non-violence, qui s'est battu pour que l'Inde accède à l'indépendance en 1947 – Journée internationale de la non-violence.

Si la guerre est source de fragilité et ne saurait être une option, la paix doit quant à elle être entretenue par des mesures de confiance et le respect des normes internationales et de l'état de droit. C'est pourquoi ma délégation a pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/69/413), qui met en lumière le travail accompli par les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, pour promouvoir l'éducation, le dialogue, la réconciliation, le dialogue entre les religions et une approche fondée sur les droits. Le rapport conclut en appelant les entités des Nations Unies à adopter une approche de plus en plus intégrée.

Tout en reconnaissant le rôle important que jouent toutes les religions pour contribuer à une culture de paix, ma délégation estime qu'il est essentiel d'inculquer aux jeunes générations le désir de suivre la voie de la paix et de vivre en harmonie. À cette fin, le Cambodge s'est porté coauteur du projet de résolution sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/69/L.41), qui doit être adopté par consensus à l'Assemblée aujourd'hui.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour remercier l'Inde d'avoir présenté un projet de résolution instaurant une Journée internationale du yoga (résolution 69/131), visant à l'amélioration de la santé de la population mondiale, qui a été parrainé par un grand nombre de pays, dont le mien, et adopté par l'Assemblée, la semaine dernière, sans être mis aux voix.

**M. Dehghani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui et les projets de résolution sur lesquels nous allons bientôt nous prononcer (A/69/L.34 et A/69/L.41) ont acquis une importance croissante au cours des derniers mois et des dernières années. Ils étaient déjà très importants en soi, en raison de l'accent qu'ils mettent sur la paix, le principal pilier sur lequel notre Organisation a été fondée, et parce qu'ils insistent sur la nécessité de mettre en place une culture de consolidation de la paix adéquate, socle fondamental d'une paix juste et durable. Mais ils le sont devenus plus encore du fait de l'activité croissante, en particulier dans notre région, d'éléments maléfiques qui sont intrinsèquement opposés à la paix et une abomination pour une culture de paix. Nous savons tous, à cet égard, dans quelle situation tragique se trouvent les populations iraquienne et syrienne à la suite des actions menées par les forces de l'ombre et de la violence aveugle.

La culture de paix, telle qu'elle a été définie dans les résolutions de l'Assemblée générale, ayant une incidence surtout sur les personnes et les communautés, l'espoir est que les nobles idéaux figurant dans les projets de résolution d'aujourd'hui permettront de réduire et finalement d'éliminer le soutien que les groupes terroristes en Syrie et en Iraq reçoivent de diverses parties de la région et au-delà, y compris de la part de certains individus et communautés. Dans le même ordre d'idées, nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les projets de résolution et lutter ainsi contre la contre-culture de violence et l'extrémisme qui corrompt l'esprit de certains jeunes.

La République islamique d'Iran attache une grande importance à l'action en faveur de la paix, de la modération, du dialogue et de l'entente entre les cultures, les religions et les civilisations. L'an dernier, mon gouvernement a proposé un projet de résolution sur un monde contre la violence et l'extrémisme violent que l'Assemblée a adopté par consensus (résolution 68/127). L'initiative émanait du discours que S. E. M. Hassan Rouhani, Président de la République islamique d'Iran, prononça à l'occasion du débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée (voir A/68/PV.6, p. 16). Le large appui dont la résolution bénéficie témoigne de l'importance que la question revêt aux yeux du monde, ainsi que de l'urgente nécessité d'une action concertée et résolue de la part de la communauté internationale pour lutter contre le phénomène grandissant de l'extrémisme violent.

L'évolution de la situation depuis l'adoption de la résolution atteste de la pertinence de l'appel qu'elle contient et de la nécessité absolue pour toutes les nations de lutter contre l'extrémisme violent. Il nous plaît de constater que dans toutes les régions et instances internationales, ainsi que dans les milieux universitaires, les médias et la société civile, on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'adopter des politiques et de prendre des mesures pour lutter contre l'extrémisme violent. La semaine dernière, la première Conférence internationale sur un monde contre la violence et l'extrémisme violent s'est tenue à Téhéran, en République islamique d'Iran, et a réuni les représentants des gouvernements, des milieux universitaires et de la société civile de plus de 50 pays. La Conférence a abouti à l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action qui ont été distribués à l'Assemblée générale en tant que document au titre du point de l'ordre d'aujourd'hui. La déclaration et le plan d'action mettent l'accent sur les normes et les principes relatifs à la promotion de la paix et de la tolérance au sein des sociétés et entre les peuples et les communautés, et énumèrent les mesures concrètes qui doivent être prises pour appliquer ces normes et principes.

À l'heure de la mondialisation, aucun mal ne peut être contenu à une seule région. La violence et l'extrémisme violent, et les cultures qui les alimentent, sont aussi contagieux que le virus Ebola et la grippe H1N1 et touchent le monde entier de la même manière que le dioxyde de carbone, quelle que soit leur provenance. La culture qui alimente cette nouvelle forme de violence se propage déjà, sévissant dans des sociétés proches ou lointaines. Aujourd'hui, les extrémistes violents et

autres ennemis de la paix sont d'origines ethniques, de nationalités et de pays très divers. Les défis à la paix étant devenus mondiaux, les mesures prises contre eux doivent l'être aussi. Par conséquent, la coopération mondiale pour lutter contre les ennemis de la paix est désormais une nécessité, et un dialogue à l'échelle mondiale est le point de départ pour répondre à cette nécessité.

Le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO proclame que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Si nous voulons remporter la bataille entre l'extrémisme et la modération, entre la tolérance et le fanatisme, il nous faut commencer par faire évoluer les esprits. Les extrémistes violents qui présument être les seuls méritant de vivre sont mentalement voués à s'opposer à la paix. Aucune religion n'enseigne à ses disciples qu'ils sont les seuls qui méritent de vivre. Tuer des innocents au nom de la religion est une falsification absolue de la religion. Les voix de la sagesse de toutes les religions doivent aujourd'hui serrer les rangs et réaffirmer leur attachement absolu à la paix et à la tolérance.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**M. Lobry-Boulanger** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/69/413) ainsi que les progrès, décrits dans ce rapport, accomplis sous l'impulsion de l'UNESCO, de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission de consolidation de la paix, des Volontaires des Nations Unies, d'ONU-Femmes et de nombreuses autres entités des Nations Unies. La FICR approuve en particulier l'accent mis par le Secrétaire général sur la corrélation entre la culture de paix et le dialogue interreligieux et interculturel, et le fait qu'il appelle

« les entités du système des Nations Unies à adopter une approche de plus en plus intégrée de

ces problèmes, en particulier dans leurs activités sur le terrain » (A/69/413, par. 95),

ce qu'illustre le rapport unique présenté cette année.

La FICR est fermement déterminée à promouvoir une culture mondiale de respect de la paix et de la non-violence, de dialogue interculturel et d'inclusion sociale dans laquelle les valeurs et la dignité humaines sont véritablement célébrées. En effet, promouvoir l'inclusion sociale et une culture de non-violence est l'un des trois objectifs stratégiques de la FICR pour cette décennie. Le rapport indique que pour transformer une culture de violence en une culture de paix, un changement de mentalité et de comportement au niveau mondial s'impose dans la façon dont nous pensons et échangeons – ne plus être enfermés dans les différences mais accorder de l'importance à la diversité et au pluralisme; passer des réactions négatives à une action conjointe et à la prévention; passer de l'exclusion fondée sur la peur à des liens fondés sur une humanité commune; et passer du recours à la violence verbale et physique lorsqu'on se sent menacé à un dialogue constructif et à la confiance.

Dans ce contexte, nous considérons que les femmes, les jeunes et les enfants sont de puissants vecteurs de changement, dont l'énergie et les compétences doivent être exploitées dans le cadre des efforts de transformation sociétale qui conduiront à une culture de non-violence et de paix. Nous considérons également que l'éducation et le volontariat sont des piliers essentiels de cet effort de transformation de la société devant mener à une culture de non-violence et de paix.

Les femmes continuent de souffrir des effets de la crise économique et financière. Elles sont exposées de manière disproportionnée à d'autres problèmes humanitaires qui les touchent également, notamment la pauvreté, les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, les migrations, les déplacements à l'intérieur du pays et les conflits, et les rendent encore plus vulnérables. Les femmes subissent de manière disproportionnée les effets des catastrophes naturelles, la pénurie de ressources et l'accès insuffisant ou inéquitable à des services et installations adéquats en matière de santé et d'éducation. Nous savons également que les femmes continuent, malheureusement, d'être victimes de niveaux inacceptables de violence.

Par conséquent, la FICR veille à ce que, dans le cadre de ses interventions dans les situations

d'urgence, des stratégies appropriées de prévention et d'atténuation de la violence, y compris des conseils et un soutien psychologique aux victimes, soient intégrées aux programmes. La FICR s'assure également que la problématique hommes-femmes est prise en compte dans tous les aspects de son travail, y compris l'eau et les services d'assainissement, les soins de santé et la fourniture d'un abri, conformément à son cadre stratégique relatif à la diversité. En d'autres termes, nous recensons les besoins et capacités des femmes, filles, garçons et hommes de tous âges et de toutes aptitudes et agissons en conséquence.

Afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité et de favoriser des communautés sûres et résilientes, nous encourageons également la multiplication et le renforcement des programmes de volontariat. Le développement du volontariat nous permet de proposer une approche à deux volets à l'appui des femmes. Premièrement, les volontaires femmes, jeunes et âgées, sont les mieux à même de fournir une aide humanitaire à leur communauté, à d'autres femmes en particulier. Deuxièmement, l'expérience nous apprend que lorsque les femmes sont actives, elles trouvent plus facilement des systèmes d'appui leur permettant d'avoir la confiance nécessaire pour faire face à leurs problèmes quotidiens.

Comme le souligne l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout lancée par le Secrétaire général, l'importance d'assurer une éducation de qualité pour tous est largement reconnue. Les questions essentielles qui se posent encore sont les suivantes : quel type d'éducation voulons-nous assurer? Quel doit être son objectif et donc son contenu s'agissant des valeurs humaines fondamentales que nous voulons que l'éducation inculque? La FICR est convaincue que l'enseignement scolaire ou non traditionnel ne consiste pas seulement à développer le savoir ou les connaissances mais également à inculquer et promouvoir des valeurs humaines ainsi que des aptitudes sociales et des compétences nécessaires à la vie courante qui permettent aux personnes d'agir et d'avoir des échanges de façon harmonieuse et constructive. La FICR considère que si nous voulons œuvrer pour un monde exempt de discrimination, d'exclusion et de violence, l'éducation doit permettre d'acquérir des compétences telles que l'empathie, des façons de penser non moralisatrices, une écoute active, le sens critique, une communication non violente, la négociation fondée sur la coopération et la médiation.

Au fond, l'éducation favorise une compréhension et un respect véritables de la diversité. L'éducation consiste donc essentiellement à apprendre à être et à apprendre à vivre ensemble. Mais, comment est-il possible d'être non violent dans des situations violentes, ou ne pas avoir recours à la violence dans des environnements fragiles? Nous considérons que les réponses ont pour point de départ l'acquisition de la capacité de « savoir ce que nous éprouvons », c'est-à-dire d'analyser les situations sous l'angle humanitaire et d'agir ensuite de manière constructive. Il a été amplement démontré que l'application de telles compétences réduit de fait les risques de recours à la violence face à l'attitude violente des autres.

Exiger de savoir prendre part à un dialogue constructif et de respecter la diversité réduit la probabilité de voir des enfants et des jeunes adopter des attitudes discriminatoires. Cela réduit également les risques de recours à la violence pour gérer les désaccords ou les tensions. Cet effet boule de neige de l'éducation a des retombées positives sur l'ensemble de la société car cela réduit les coûts sociaux et économiques bien établis de la violence et rend les sociétés plus sûres et plus ouvertes. La vie de famille, l'école, les médias et les échanges au sein des communautés constituent autant de cadres éducatifs qui pourraient promouvoir une culture de non-violence et de paix.

Enfin, outre l'éducation fondée sur des valeurs et des compétences pour s'attaquer aux causes profondes de la violence, nous encourageons vivement la multiplication et le renforcement des possibilités de s'engager dans le volontariat. Le volontariat, que nous considérons être un enseignement non traditionnel, est un élément central du renforcement du tissu communautaire et un facteur de cohésion social. Au-delà des avantages, que j'ai décrits tout à l'heure, qu'il présente pour les femmes et les filles, c'est un excellent moyen de contribuer à la société en travaillant avec des personnes d'origine, de culture et de religion différentes. Le volontariat renforce les systèmes d'appui communautaires et réduit les risques d'être exposé à des violences.

Pour terminer, nous pensons que l'effet cumulé des démarches non cognitives dans le cadre d'une éducation fondée sur les compétences et les valeurs, associé au volontariat, influe de manière positive sur la société dans son ensemble en réduisant les effets socioéconomiques avérés de la violence et en créant des communautés plus sûres et plus ouvertes.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 14 de l'ordre du jour.

Nous allons à présent examiner les projets de résolution A/69/L.34 et A/69/L.41, tel que révisé oralement. S'agissant du projet de résolution A/69/L.34, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> Elliot** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.34, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arabie saoudite, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Géorgie, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Italie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Mali, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Pays-Bas, Nicaragua, Palaos, République de Corée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Somalie, Suriname, Swaziland, Togo, Tunisie, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/69/L.34?

*Le projet de résolution A/69/L.34 est adopté (résolution 69/139).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.41, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », tel que révisé oralement.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> Elliot** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.41, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Chili, Chine, Fédération de Russie, Hongrie, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Maroc, Pologne, Slovaquie, Togo, Tunisie, Turquie et Viet Nam.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/69/L.41, tel que révisé oralement?

*Le projet de résolution A/69/L.41, tel que révisé oralement, est adopté* (résolution 69/140).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Samvelian** (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie reconnaît et approuve totalement l'importance de la résolution 69/140, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », et salue les efforts déployés par ses principaux coauteurs, car elle est profondément convaincue que ce type de dialogue peut renforcer la paix et la stabilité sociale ainsi que le respect de la diversité à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, et permettre d'instaurer un climat propice à la paix et à la compréhension mutuelle. Nous sommes d'avis que le dialogue entre les religions et les cultures doit viser à promouvoir la cohésion sociale, la paix et le développement, et condamner fermement la xénophobie, le racisme et la discrimination sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Cela dit, l'Arménie espère que l'organisation par l'Azerbaïdjan du Forum de l'Alliance des civilisations en 2016, mentionné au paragraphe 10 de ladite résolution, qui évoque notamment la promotion de la compréhension mutuelle entre les différentes civilisations, cultures, religions et convictions, dissuadera résolument le Gouvernement azerbaïdjanais de poursuivre sa politique officielle de xénophobie et de haine à l'encontre des Arméniens, et l'incitera à examiner et à revoir sa politique d'hostilité à l'égard d'un pays voisin, et à cultiver l'amitié et la compréhension mutuelle en tant qu'élément important des efforts réalisés en vue de l'instauration de la paix et de la stabilité aux niveaux régional et mondial.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie, qui va faire une déclaration après l'adoption.

**M<sup>me</sup> Gatto** (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne au sujet de la résolution 69/140, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». L'Union européenne remercie les délégations philippine et pakistanaise pour l'esprit constructif dans lequel elles ont mené le processus de consultation.

L'Union européenne sait gré aux principaux coauteurs de s'être attachés à tenir compte d'un certain nombre de préoccupations exprimées les années précédentes, et prend acte du fait que le texte n'a cessé de s'améliorer au fil des ans. Nous nous félicitons en particulier des modifications apportées au treizième alinéa du préambule ainsi qu'aux paragraphes 10, 12 et 18. Cependant, toutes nos préoccupations n'ont pas été prises en compte dans le texte. En particulier, l'Union européenne tient à souligner qu'elle continue de considérer qu'il est important que l'on mentionne toujours ensemble la religion ou la croyance, et que la liberté de religion ou de croyance s'applique aux individus en tant que titulaires de droits habilités à exercer ce droit au sein d'une communauté, y compris d'une minorité religieuse, collectivement ou à titre individuel.

L'Union européenne accorde une grande valeur à la contribution de la société civile à la promotion du dialogue entre les cultures et les religions, et estime que le dialogue ne peut donner de bons résultats que dans un environnement où toutes les voix peuvent se faire entendre, où les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés, et où le paysage médiatique est libre et ouvert. L'Union européenne estime par ailleurs qu'il est nécessaire que nous examinions les rôles respectifs des gouvernements et de la société civile. Il importe tout particulièrement que les gouvernements eux-mêmes prennent des mesures propres à créer des conditions dans lesquelles l'on ne tolérera pas que l'on soit persécuté en raison de son appartenance religieuse ou de ses croyances, au lieu de laisser les représentants de la société civile ou d'organismes internationaux agir seuls.

Enfin, nous espérons que les auteurs de la résolution examineront favorablement la proposition tendant à ce que ce texte résolution soit désormais présenté tous les deux ans.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

## Point 128 de l'ordre du jour

### Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

#### Projet de résolution (A/69/L.42)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.42.

**M. Thöresson** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour présenter un projet de résolution relatif à l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient. J'ai le plaisir de présenter ce projet de résolution, publié sous la cote A/69/L.42, au nom des 20 coauteurs initiaux. Nous remercions tous ceux qui se sont portés coauteurs aujourd'hui et bien évidemment, nous accueillerons avec plaisir d'autres coauteurs.

Les paroles et les actes en faveur de la paix de Dag Hammarskjöld, deuxième Secrétaire général de l'ONU, sont bien connus de l'Assemblée. Il a eu beaucoup d'influence sur le rôle et le fonctionnement de l'Organisation, même de son vivant. En outre, son mandat, marqué par un esprit visionnaire et pragmatique, a ouvert la voie à des politiques et des pratiques qui ont été intégrées et consolidées, de telle manière que nous les considérons comme évidentes aujourd'hui. Hammarskjöld a promu l'intégrité et l'indépendance de l'ONU et du Secrétaire général – des idéaux qui sont rarement remis en question de nos jours et qui revêtent une importance cruciale en ce moment où la quasi-totalité des pays du monde sont désormais Membres de l'ONU. Il a conçu la notion de diplomatie préventive et a illustré par des exemples tout à fait novateurs ce que pouvait être l'engagement diplomatique direct du Secrétaire général. De plus, en concevant en 1956 la première mission armée de maintien de la paix des Nations Unies, la Force d'urgence des Nations Unies, il a jeté les bases de ce qui demeure l'un des outils les plus importants et les plus visibles dont disposent les Nations Unies. Le legs de Dag Hammarskjöld est donc resté pertinent tout au long du demi-siècle qui s'est écoulé depuis ce jour fatidique en septembre 1961 où il a trouvé la mort. Néanmoins, même si nous en savons beaucoup sur sa vie et ses contributions, certaines circonstances entourant l'incident qui a conduit à sa fin soudaine et violente demeurent inexplicables.

Ce que nous savons, c'est que dans la nuit du 17 au 18 septembre 1961, un avion suédois avec 16 personnes à bord, dont Dag Hammarskjöld, s'est écrasé près de Ndola, dans ce qui était alors la Rhodésie du Nord et qui est maintenant la Zambie. Tous ceux qui étaient à bord de cet avion ont péri. Au fil des ans, plusieurs études ont été publiées sur le contexte, les circonstances et la cause de l'accident. Cependant, aucune de ces études ne semble avoir abouti à une explication définitive de l'accident. Il en va de même pour les enquêtes menées par l'ONU elle-même.

L'Assemblée générale, par sa résolution 1759 (XVII) du 26 octobre 1962, a pris acte du rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur cet accident (A/5069) et a prié le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée tout nouvel élément de preuve sur cette tragédie. Le Secrétaire général, par une note datée du 21 mars 2014, a transmis à l'Assemblée générale le rapport de la Commission indépendante Hammarskjöld (A/68/800, annexe). Dans cette note, le Secrétaire général a conclu que le rapport contenait de nouveaux éléments de preuve et a suggéré à l'Assemblée générale trois options pour examiner ces nouvelles informations. La note souligne qu'étant donné le dévouement sans égal de Dag Hammarskjöld à la cause de l'ONU à laquelle il fera le sacrifice de sa vie, et son héritage, force nous est de tenter de faire la lumière sur les circonstances qui ont entraîné sa mort tragique et celles de personnes de son entourage.

La Suède se félicite du rapport de la Commission Hammarskjöld et de la demande faite par le Secrétaire général à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine. Nous nous associons à lui pour encourager les États Membres à rendre publics tous les dossiers pertinents susceptibles d'apporter de nouvelles informations sur la chute de l'avion, et nous nous félicitons de toute initiative visant à jeter une nouvelle lumière sur cette affaire. Ces initiatives doivent être menées dans le respect de l'intégrité de Dag Hammarskjöld et des autres personnes qui ont été tuées, ainsi que des membres de leurs familles, dont certains sont présents ici aujourd'hui. Par conséquent, en présentant ce projet de résolution à l'Assemblée, nous répondons à l'appel du Secrétaire général. À ce stade, nous estimons qu'il est judicieux, conformément à la recommandation de la Commission Hammarskjöld, de ne pas reprendre l'enquête des Nations Unies dans son ensemble, mais plutôt de la reprendre sur une base plus circonscrite et en procédant par étapes.

À la suite de consultations tenues au cours de ces dernières semaines, la Suède a élaboré un projet de résolution dont le dispositif contient trois points. Aux termes du paragraphe 1, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de désigner un groupe d'experts indépendants chargé d'examiner les nouvelles informations et d'évaluer leur valeur probante. Aux termes du paragraphe 2, l'Assemblée générale encourage les États Membres à rendre publics tous les dossiers pertinents en leur possession et à communiquer au Secrétaire général toutes informations pertinentes sur la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient. Enfin, aux termes du paragraphe 3, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès réalisés à sa soixante-dixième session. Les incidences financières du projet de résolution seront examinées cette semaine en Cinquième Commission.

La Suède est reconnaissante pour l'appui apporté à cette initiative, et en particulier pour la coopération de la Zambie. Nous remercions également la Norvège, l'Autriche, le Myanmar, le Pérou, l'Égypte, le Ghana et la République de Corée. Il s'agit des États Membres dont des ressortissants ont occupé ou occupent le poste de Secrétaire général de l'ONU. La Suède se félicite également de la coopération et de la souplesse dont ont

fait montre toutes les délégations qui nous ont apporté leur concours s'agissant de cette initiative.

L'objet du projet de résolution est de jeter une nouvelle lumière sur les circonstances entourant la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui étaient à bord du même avion, non seulement en divulguant les documents existants mais également en créant les conditions nécessaires pour que les personnes dont le témoignage n'a pas été dûment pris en considération puissent être finalement entendues. Mon gouvernement espère sincèrement que cela nous permettra de tourner enfin la page, par respect pour la mémoire et la dignité de Dag Hammarskjöld, de ceux qui ont péri avec lui et de ceux qui sont autrement impliqués. Par conséquent, nous demandons à l'Assemblée d'appuyer cette résolution.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que le projet de résolution A/69/L.42, intitulé « Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient », sera examiné à une date ultérieure qui sera annoncée.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 128 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 35.*